

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation
04 Décembre 2015

Date d'affichage
04 Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le onze Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Dominique DETERM, Denis FENAT, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Patrick VANET.

Absents : Daniel CALLIOT, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Bouziane OUAHBA.

Représentés : Gérard FAUCONNET par Jean-Pierre HAQUELLE, Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Denis FENAT, Monique THILLY par Jean ROULIN.

Madame Bernadette MILLOT a été nommée secrétaire

Objet : **CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA CRÈCHE MUNICIPALE "LES PETITS PETONS"**

N° de délibération : **2015_12_11_04**

Rapporteur : **Chantal LE LAY**

Par délibération du 13 novembre 1986, le conseil municipal a institué le service facultatif de la crèche municipale.

Ce service, non soumis à tva, est géré en régie directe. Le coût global (fonctionnement et investissement) et les recettes sont transcrits dans le budget général de la collectivité.

Les communes peuvent individualiser la gestion d'un Service Public Administratif au sein d'un budget annexe afin d'isoler son coût financier des autres activités du budget général.

1. Présentation du service sur la base des données 2014 :

La crèche municipale est un service facultatif fournissant 2 services :

- Une crèche familiale,
- Une crèche multi-accueil.

La crèche familiale dispose actuellement de 6 assistantes maternelles.

La crèche multi-accueil dispose actuellement de 15 agents.

S'ajoutent à ces charges de personnel, les salaires et charges des services de direction, des services supports (RH et finances) et des services techniques pour l'entretien des locaux.

Les charges de fonctionnement comprennent, outre les charges de personnel, les charges pour l'entretien de la structure, la nourriture des enfants (marché de restauration API), la prise en charge des enfants (toilettes, soins, activités).

La crèche dispose d'un patrimoine au 31.12.2014 de :

- Valeur d'acquisition : 1 096 447.69 €
- Valeur nette : 1 043 058.20 €

Cet inventaire sera ajusté au 31.12.2015 des nouvelles acquisitions après contrôle avec les comptes du comptable public.

1.1. Emprunts :

L'encours des emprunts pour la crèche au 31.12.2015 est de :

- Capital : 330 684.40 €
- Intérêts : 100 594.14 €

1.2. Le budget financier de cette structure est le suivant :

Charges	Crèche familiale		Crèche multi-accueil		Totaux	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Dépenses						
Chap 011	6 925.76 €	9 802.46 €	49 737.08 €	64 045.67 €	56 662.84 €	73 848.13 €
Chap 012	247 051.75 €	241 128.58 €	350 987.70 €	393 195.58 €	598 039.45 €	634 324.16 €
Chap 66	2 805.03 €	2 618.43 €	16 540.00 €	15 437.33 €	19 345.03 €	18 055.76 €
Dot.Amort	1 162.39 €	1 011.44 €	6 854.10 €	5 964.00 €	8 016.49 €	6 975.44 €
Total	259 957.93 €	256 574.91 €	424 118.88 €	478 642.58 €	682 063.81 €	733 203.49 €
Recettes						
CAF	109 445.47 €	110 830.35 €	144 959.72 €	149 692.52 €	254 405.19 €	260 522.87 €
MSA	19 136.10 €	16 005.58 €	3 811.18 €	2 597.26 €	22 947.28 €	18 602.84 €
Autres	61 413.41 €	53 273.46 €	82 265.51 €	84 719.62 €	143 678.92 €	137 993.08 €
Total	189 994.98 €	180 109.39 €	231 036.41 €	237 009.40 €	421 031.39 €	417 118.79 €
Coût net	- 69 962.95 €	- 76 465.52 €	-193 082.47 €	-241 633.18 €	-261 032.42 €	-316 084.70 €

Le transfert se traduirait par la création d'un budget annexe avec :

- des crédits nécessaires à son exploitation en fonctionnement et investissement,
- une subvention d'équilibre annuelle du budget général pour équilibrer son compte administratif,
- une facturation du budget général au budget annexe pour les coûts de fonctionnement ne pouvant faire l'objet d'une facturation directe (services supports...),
- le transfert des personnels identifiés et rattachés directement au service au budget annexe,
- le paiement direct des charges de personnels déclarés sous ce budget annexe,
- le transfert du patrimoine et de l'emprunt.

Il vous est proposé de procéder à la création d'un budget annexe « Crèche municipale les Petits Petons » au 1^{er} janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission des finances du 2 décembre 2015 ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE la création d'un budget annexe « Crèche municipale les Petits Petons » au 1^{er} janvier 2016.

AUTORISE le maire à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires au transfert du personnel, du patrimoine et des emprunts relatifs aux inventaires arrêtés au 31.12.2015 du budget général au budget annexe.

Résultat du vote :

- Voix pour : 22
- Voix contre : 0
- Abstention : 2

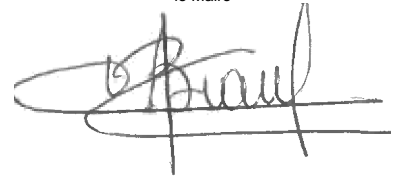
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 17/12/2015 à 10:44:18
Référence : e981f001da524a68dc465554cac37a88024af7d7